



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 65574

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les statistiques de la sécurité routière. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il existe des statistiques pour l'année 2008 sur le nombre d'accidents de la circulation impliquant des véhicules tractant une remorque.

Texte de la réponse

L'accidentalité des véhicules tractant une remorque recouvre deux sujets bien différents : les remorques légères de tous types (caravanes, remorques à bagages, plateaux porte-voitures, porte-motos ou porte-vélos, etc.), non immatriculées, tractées occasionnellement par des véhicules utilitaires légers ou des voitures particulières, voire des deux-roues motorisés. La présence ou non de telles remorques légères n'est plus mentionnée dans les bulletins d'accidents corporels de la circulation depuis 2005. On ne dispose donc d'aucune statistique 2008 sur les accidents corporels impliquant ce type de remorques ; les ensembles avec remorques, c'est-à-dire les remorques lourdes tractées par un poids lourds ainsi que les semi-remorques tractées par un tracteur routier. Les statistiques 2008 des accidents corporels impliquant de tels ensembles dénombrent 1 955 accidents corporels impliquant 2 074 ensembles. Ils ont entraîné 354 décès, 1 071 blessés hospitalisés et 1 308 blessés légers. Parmi ces 1 955 accidents, près de 16 % restaient sans présomption d'un conducteur responsable. Un conducteur d'ensemble était présumé responsable de l'accident dans 815 cas (42 %). Il n'existe aucune statistique publique en la matière sur les accidents purement matériels, qui n'ont pas entraîné au moins un décès ou un blessé (même léger).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65574

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11356

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3155